



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI

**«LA PROCHAINE
MANDATURE
DOIT ÊTRE
CELLE DU CONCRET»**

P5 À 7

1,60€



**I PALAZZIALI
MÉMOIRE DE BOCOGNANO**

P18

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
AGENDA P17 • ÉCONOMIE P 20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

MOI JE VEUX
JUSTE
UNE PLACE !!



KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
**«LA PROCHAINE MANDATURE
 DOIT ÊTRE CELLE DU CONCRET» P5 À 7**



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ASSOCIATIONS **I PALAZZIALI, MÉMOIRE DE BOCOgnANO**ÉCONOMIE **RELANCER L'ACTIVITÉ, ET DURABLEMENT**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Lingua chì corri

Hè un affari propiu urighjinali chì hè statu prisintatu pocu fà da u Cullittivu «Parlemu Corsu», chì s'impegna dipoi parechji anni pà a prumuzioni di a nostra lingua. Hè una sfida nova, chì mischja u corsu è u sport. Cù u «Cercle Athlétique Bastiais», sarà urganizata una corsa sulidaria st'istati, trà U Borgu è A Sulinzara: «Currilingua». Un'idea chì hè nata in Paesi Bascu, ma chì ùn hè micca di a cumpetizioni spurtiva, postu ch'ellu ùn c'hè micca un cronometru à batta. Tuttu u mondu ci pò pratenda, pocu impremi u so nivellu. In fatti, quilli chì parteciparanu à st'evenimentu duvaranu corra à u minimu un chilometru, prima di trasmetta un tistimoniu ad altri ghjenti nant'à i chilometri futuri. Ogni chilometru parcorsu sarà «compru» da una o parechji parsoni, o puru da un associu o un'intrapresa, pà un prezzu di 100 auri à u minimu. L'essenziali di i binifizii liati à sta corsa ani da parmetta di suvvenziunà prughjetti in leia cù u sviluppu di a lingua corsa. Cusi, si pudaranu finanzià traduzioni di filmi, creazioni di centri d'immersioni, di scoli associativi o ancu webradii à mezu ad altri asempii. Una manera d'incuraghjiscia tutti quilli chì t'avariani billissimi idej, ma chì pudariani rinculà par via di a mancanza di mezi, ciò chì hè u più suventi u prublema chì sciappa tuttu. Pà a so prima edizioni, u parcorsu di Currilingua sarà di 90 chilometri, com'è u numaru di pievi ch'ella cuntava a Corsica tempi fà. L'appuntamentu hè datu a dumenica, u 4 di lugliu à 7 ori di mani, à u cumplessu spurtivu di U Borgu. Si pò scriva omu di parechji maneri, com'è andendu nant'à u situ internet di u Cullittivu «Parlemu Corsu». Corra par ùn rompa a catena: a fiura ùn pudia essa più bella. Ancu di grazia ch'elli ci sò sempri a scola è u tarrenu associativu pà mantena una sumiglia di trasmissioni di a lingua... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

LES PARFUMS DU PATRIMOINE

Il en va des blagues idiotes comme du reste: certains milieux semblent se prêter mieux que d'autres à leur survie. Dans ce cas précis, l'ADN est solide, formé d'un brin de vermouth vermoulue, d'un cheveu de préjugés, d'un fil de créativité étique et d'un toron de créatinisme autosatisfait. Sans oublier, détail important, que le tout, fossilisé depuis des lustres, ne risque plus une quelconque mutation sauvage. La chose, puisqu'il faut l'appeler par son nom, tient de la salivation pavlovienne, tant est évident l'irrépressible besoin de ses auteurs de réagir de manière stéréotypée à l'évocation de certains noms ou adjectifs. De manière récurrente, Bretons et Corses se partagent ainsi l'honneur douteux de servir de cible à ces pauvretés. Notez bien que pour un plein épanouissement de la blagounette standard à usage intello-beauf, le biotope tient une place primordiale, dont l'adéquation dépend d'un équilibre parfait. Le culte du politiquement correct doit harmonieusement s'y mêler à une saine adoration du traditionnel esprit noces et banquets avec coussins péteurs. Alleluiah, l'Eden existe et il a un nom, France Inter. À son antenne, Sophia Aram nous avait déjà fait la grâce d'assimiler les Corses à des terroristes, mais c'était bien avant qu'elle ne se lance dans une croisade désintéressée et pas forcément convaincante contre toute forme d'assignation. Heureusement pour la patrie de Bigard, un Belge a brillamment œuvré à la permanence et à la grandeur du patrimoine humoristique franchouillard tout en lui donnant une forme plus concentrée, en compactant deux fulgurances vaseuses en une seule. De quoi réjouir les chœurs de la startup-nation disruptive. Le 1^{er} juin, lors du «journal de 17h17», Alexandre Vizorek a en effet proféré cette inoubliable merveille: «Des Bretons qui lancent une crème solaire? Et pourquoi pas des Corses qui sortent un livre sur le burn-out!» Les mânes du Pétomane en ont frémi d'aise: une flatulence de ce calibre, aux fondements antédiluviens, aurait pu être son œuvre. À croire que Bretons, Corses, Alsaciens ou Basques* ensemble ou séparément, ont pour vocation à servir de cible aux tâcherons du bon mot tarifé à la vis comica flapie et aux petites mains du chevénementisme, du macronisme et du Printemps républicain réunis. Si tant est qu'il existe une différence. ■ **Eric PATRIS**

*Liste non exhaustive

TRIBUNE

Un dictateur sur notre continent emprisonne des journalistes et brise les libertés. Mais en détournant un vol d'une compagnie aérienne européenne entre deux capitales de l'Union européenne, Alexandre Loukachenko a non seulement commis une agression supplémentaire contre son peuple, mais une attaque brutale contre une valeur fondamentale de la démocratie, partagée par tous les Européens, la liberté d'expression et contre son premier médium, la liberté de la presse.

Nous condamnons fermement cet acte criminel contre une liberté reconnue à chaque citoyen dans toute constitution d'un pays démocratique.

Nous appelons les dirigeants de l'Union européenne à faire preuve de la plus grande fermeté envers un régime qui n'hésite pas à recourir à la piraterie pour porter atteinte aux libertés essentielles, même en dehors de ses frontières.

Nous appelons tous les éditeurs de la presse européenne, sous toutes ses formes, et tous les journalistes travaillant en Europe à se mobiliser pour défendre ensemble la liberté d'expression et la liberté de la presse.

LIBÉREZ ROMAN PROTASEVICH !



EUROPEAN NEWSPAPER PUBLISHERS' ASSOCIATION ENPA

COURRIER DES LECTEURS

Je me permets de vous écrire après avoir lu votre billet d'humeur dans le dernier numéro d'ICN.

Tout le monde parle de la langue corse, de sa sauvegarde, de son enseignement, etc. Mais personne n'a jamais parlé de mettre en chantier un dictionnaire de langue corse. Pas un lexique corse-français, un vrai dictionnaire entièrement en langue corse (comme il y a pour le français le Robert ou le Larousse, ou pour l'italien le Zingarelli), avec les noms communs et les noms propres, avec le genre, la prononciation, les différents sens selon les endroits, avec des photos, des cartes, etc. Bref, un vrai dico. Et aussi une vraie grammaire en langue corse, un Bescherelle à l'usu corsu.

On a déjà comme bases tous les lexiques qui existent, tous les ouvrages de linguistique. On a aussi les travaux de l'Adecec, et le fonds de l'émission *Dite a vostra*, qu'il faudrait décrypter si ce n'est pas encore en chantier. On ne partirait pas de zéro.

De deux choses l'une: soit la langue corse est une vraie langue et elle a besoin d'ouvrages comme des dictionnaires en langue corse: analogique, de synonymes, étymologique, etc, soit l'on considère que ce n'est qu'une langue vernaculaire sans intérêt et l'on continue à passer par le français. Or l'enseignement d'une langue ne se fait pas par le truchement d'une autre langue, c'est la base.

J'ai interpellé diverses personnes dont des défenseurs acharnés de la langue jusqu'au responsable de la dite langue à la CDC. Les arguments contre ont plu (du verbe pleuvoir): un lexique corse-français, c'est bien assez pour la Corse, un dictionnaire de langue corse serait trop politique, ça va coûter trop cher, on n'a pas les gens capables de le faire, la langue n'est pas fixée, j'en passe. Je me demande si dans notre cerveau reptilien de peuple bien colonisé, une idée est ancrée que nous ne le «valons pas bien». Vouloir défendre une langue en s'obstinant à la maintenir dans un statut de «sous-langue» me semble assez bizarre. Il faudra bien qu'un jour on résolve les contradictions qui nous empêchent d'avancer.

Merci d'avoir eu la patience de me lire.

Cordialement

MS Nobili, écrivain public

20225 Nesce

JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI



Photo Christophe Giudicelli

« LA PROCHAINE MANDATURE DOIT ÊTRE CELLE DU CONCRET »

Le leader du PNC, Jean Christophe Angelini, est en lice pour les élections territoriales 2021 à la tête de la liste Avanzemu. Le maire de Porto-Vecchio et président sortant de l'Agence de développement économique de la Corse, évoque la désunion nationaliste, dresse le bilan de la mandature et expose sa vision de la Corse.

Une interview de Christophe Giudicelli



Photo Christophe Giurdicelli

Quatre listes nationalistes au premier tour, la majorité territoriale désunie. Est-ce un problème?

À défaut d'un problème, nous dirons qu'en toute franchise elle pose des problèmes de visibilité, de sérénité et, je le crois, de clarté pour l'ensemble des Corses et notamment pour ceux qui, en 2015 et en 2017, nous ont massivement soutenus lors des élections territoriales. Mais il faut aujourd'hui que l'on regarde devant nous et voir comment ces difficultés de premier tour peuvent se résorber dans le cadre des temps qui viennent et notamment des débats qu'il faudra bien ouvrir. Là, nous sommes dans la perspective d'un premier tour disputé et tant mieux pour le débat démocratique. Nous verrons ensuite s'il y a lieu de projeter ou d'envisager. Je dirai deux choses qui me paraissent essentielles. La première, c'est que seul doit compter le projet et c'est pour nous, à Avanzemu, la force du projet qui doit déterminer le périmètre des discussions et éventuellement des alliances. Deuxièmement, nous avons vécu une mandature difficile à bien des égards. Nous ne voulons pas la reproduire. En d'autres termes, et pour le dire très clairement, ne pas gagner électoralement et perdre politiquement. Des choses importantes doivent être dites et posées avec l'ensemble de nos partenaires éventuels dans le cadre du projet. Nous verrons ensuite ce qu'il y a lieu d'en déduire. Une chose est sûre, c'est qu'à quelques semaines du premier tour, nous nous battons tous les jours pour être la force autour de laquelle se configurera la majorité nouvelle.

Vous êtes également comptable du bilan de cette majorité. Quel bilan faites-vous de cette mandature?

Nous en sommes comptables, solidaires. Nous l'assumons en tout, dans les succès nombreux comme dans les ratés. Dans les acquis importants comme dans les difficultés. Nous voulons dire aux Corses qu'il est le bilan de la majorité nationaliste au pouvoir depuis 2015 et pas simplement d'une formation et encore moins d'un homme. Dire cela et en assumer les termes c'est, je dirais, un exercice indispensable pour en corriger la trajectoire et pour investir des champs qui à ce stade ne le sont pas suffisamment. Je pense que la mandature prochaine doit être celle des réponses, des décisions, du concret et pas simplement de la mise en route ou, dirons-nous,

des débats internes. Je crois que les Corses aujourd'hui, c'est ce qui nous revient du terrain, en ont soupé des querelles internes, des problèmes d'ego, des positionnements des uns ou des autres. Ce qu'ils attendent de nous, collectivement, ce sont des réponses et des projets très concrets. C'est le sens de mon engagement.

Dans cette mandature, quels ont été les échecs et les succès?

Je pense que nous avons perdu un peu de temps sur des sujets essentiels, les déchets en est un. Mais nous en avons d'autres, peut être moins visibles, mais tout aussi gênants pour notre société. Je crois que sur le front de l'économie, et je m'englobe dans le constat, on aurait pu, avec une autre gouvernance, aller plus vite et plus loin. Je continue de dire que conserver pour le principe une Agence du tourisme de la Corse et une Agence pour le développement économique de la Corse est une mauvaise chose. Nous dispersons nos efforts en matière de gouvernance, alors qu'ils auraient vocation à être unifiés et mutualisés. Tant d'autres sujets méritent aussi une implication beaucoup plus nette. Je commence par ceux dans lesquels j'avais une responsabilité plutôt que dans ceux qui me porteraient à critiquer tel ou tel, ce qui n'est pas du tout mon propos. Je crois qu'aujourd'hui, il faut que l'on se remette en question. Que l'on voie ce qui a fonctionné, que l'on voie ce qui a échoué ou ce qui aurait pu fonctionner mieux et que, très tranquillement, on en tire les conséquences pour mieux avancer demain.

Quel est le sens de votre démarche?

C'est d'abord une démarche de projet. Je considère que la mandature a manqué de visibilité sur ce plan-là et que nous n'avons pas été assez clairs au plan du projet de société que nous voulons pour ce pays. On donne l'impression jusqu'à présent que nous faisons un petit peu comme les autres, ceux qui nous ont précédé. À savoir que nous fixons des priorités, quand nous les fixons, de mandature et pas à l'échelle d'une génération qui est le temps pertinent pour bâtir des politiques publiques. Nous avons besoin d'une vision à 20 ou 25 ans et pas simplement d'un inventaire à la Prévert pour les quelques mois qui viennent. Cette vision, je crois que nous avons manqué de temps pour l'incarner et peut-être de volonté politique.

Le bilan: *«Nous en sommes comptables, solidaires. Nous l'assumons en tout, dans les succès nombreux comme dans les ratés.»*

Le projet *«Nous avons besoin d'une vision à 20 ou 25 ans et pas simplement d'un inventaire à la Prévert pour les quelques mois qui viennent.»*

L'adversaire dans cette campagne: *«L'abstention ! Je crains fort que les Corses ne se détournent des urnes.»*

L'accord d'union: *«Il n'est ni possible, ni exclu. Il est à construire si tant est que des partenaires de tous horizons soient d'accord.»*

Je suis candidat pour l'incarner, pour la porter et je le suis avec un collectif de femmes et d'hommes qui sont en capacité précisément d'avancer, techniquement et politiquement, dans cette même direction.

Comment avez-vous construit votre liste?

Sur des bases très claires. Il y a un ancrage nationaliste ancien évident. Ce n'est pas une liste attrape-tout, ça n'est pas une démarche électoraliste. C'est une démarche de fond qui vient de loin, qui vient de notre identité la plus ancienne. Celle du mouvement national et qui, en même temps, est ouverte à des femmes et hommes d'horizons politiques différents. Notre liste, nous l'avons aussi bâtie autour de trois préceptes forts. Le premier, c'est la compétence, technique, politique qui pour nous est fondamentale. La deuxième, c'est la représentativité des territoires. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu une liste qui intègre véritablement des régions qui n'ont pas forcément de potentiel électoral, mais dont nous voulions parce qu'elles disent quelque chose de notre pays. La dernière, c'est celle qui va consister à mieux ouvrir sur la société civile. Il est important d'avoir des élus locaux, territoriaux, consulaires mais il est tout aussi important d'avoir un apport de la société civile, du mouvement associatif, syndical, culturel, dont nous pensons qu'il est trop déconnecté du jeu politique et qu'il a vocation, sans être récupéré, ni manipulé, à être partie prenante.

Qui est votre principal adversaire dans cette campagne?

L'abstention! Je crains fort que les Corses ne se détournent des urnes. C'est le premier point. Je fais mon possible avec l'ensemble des colistiers pour que les Corses, y compris ceux qui ont exprimé des choix différents des nôtres, puissent le faire et le faire massivement. Deuxièmement, c'est le projet de société du front républicain. Quand j'entends aujourd'hui des femmes et des hommes qui ont très peu de choses en commun dire «unissons-nous pour enlever le pouvoir aux nationalistes», je me dis qu'on rêve et qu'on n'a pas pu connaître semblable évolution durant des décennies pour en arriver là. Ce qui est important, c'est que l'on ne cible pas une liste ou un homme mais un projet. Mon projet, c'est celui d'une Corse auto-

nome, apaisée, prospère, ouverte, émancipée et je crois que si, collectivement, nous parvenons à combattre l'abstention et à incarner ce modèle de développement durable, harmonieux et partagé, en clair un modèle de société équitable et plus juste, nous arriverons à des résultats.

Selon vous qu'attendent les Corses de cette campagne?

D'abord, un débat d'idées. Je trouve que la campagne, à ce stade, en manque cruellement. Nous sommes trop dans les positionnements tactiques et pas assez dans les débats de fond. Nous avons besoin d'un débat de fond et d'une confrontation de projets. Je crois que c'est cela que les Corses attendent. Ensuite, après que le premier tour aura permis de choisir un certain nombre d'options, il faudra en valider une ou deux dans le cadre d'un choix collectif et clair. Je crois que cela doit rester une campagne de projets, d'idées et, in fine, une campagne de choix. Car il est important que les Corses prennent des décisions claires au premier comme au second tour.

Votre objectif au premier tour est-il d'être le plus haut possible pour forcer l'union?

Non. Mon objectif, c'est que ma liste soit celle autour de laquelle s'inventera la majorité nouvelle. Il ne s'agit pas de mesurer nos forces pour ensuite négocier un ralliement sur un coin de table. Il s'agit tout au contraire d'incarner ce projet, de l'incarner à un niveau très élevé et ensuite de le mettre sur la table pour espérer un débat large, mais en aucune façon, un dialogue limité aux composantes actuelles de la majorité dans le but de reproduire le même accord qu'en 2015 ou 2017. On n'est pas là pour bricoler mais pour inventer une majorité de projet sur un axe nouveau et cet axe pour nous c'est Avanzemu.

Un nouvel accord est-il possible?

Il n'est ni possible, ni exclu. Il est à construire si tant est que des partenaires de tous horizons soient d'accord. Mais à ce stade, il faut que nous menions campagne jusqu'au premier tour et je le répète, pour nous c'est Avanzemu qui a vocation à être le moteur. Nous verrons ensuite ce qu'il adviendra.

DÉPLACEMENTS SANITAIRES

3^e édition de la collecte Un mois pour un toit



En 2017, l'association **Inseme**, qui vient en aide aux personnes contraintes de se déplacer sur le continent (la plupart du temps à Marseille, Nice ou Paris) pour raison médicale, lançait pour la première fois en Corse une campagne de crowdfunding, Un mois pour un toit. Le but est de pouvoir proposer aux personnes concernées et à leurs proches des solutions d'hébergement pérennes. La générosité des Corses permettait de récolter plus de 128 000 € et ainsi d'acquérir un premier appartement à Marseille, à proximité de la Timone. En 2019, l'objectif de la deuxième campagne était l'achat d'un appartement. Il a été largement dépassé, avec plus de 247 000 €, et Inseme a acquis un T3 à Nice et un appartement à Marseille. Cette année, la troisième édition de la collecte vise à récupérer un maximum de fonds en 30 jours (du 1^{er} au 30 juin 2021) pour acheter un studio ou un appartement de type T2 à proximité de l'Hôpital Necker, dans le xv^e arrondissement de Paris, où sont hospitalisés les enfants. Le montant minimal pour un don est de 10 €, les donateurs recevront en retour un reçu fiscal donnant lieu à une déduction allant jusqu'à 66 % de leur don pour les particuliers et 60 % pour les entreprises. ■ AN

Pour effectuer un don : <https://www.move.corsica/fr/1moispourtoit>

FORMATION

UN SITE POUR FACILITER LE RECRUTEMENT DES APPRENTIS



En dépit de la crise sanitaire, l'intérêt des jeunes pour des cursus en apprentissage n'a cessé de croître lors de ces derniers mois, avec une augmentation de plus de 40 % pour les contrats d'apprentissage conclus en France en 2020 et 1603 ont été signés en Corse dans le secteur privé. La pandémie a cela dit souligné l'intérêt du numérique pour faciliter contacts et recrutements. Aussi, afin d'offrir un maximum de visibilité, que ce soit aux jeunes, candidats à l'apprentissage, comme aux employeurs, à la recherche d'un apprenti, le Centre de formation des apprentis (CFA) de Haute-Corse a mis en ligne un site internet dédié à leur mise en relation : www.apprentisencorse.com. L'objectif est de permettre aux entreprises et futur (e) s apprenti (e) s de consulter et de déposer des offres et des demandes de contrat d'apprentissage, de façon simple, rapide et gratuite, directement en ligne et ainsi d'accompagner davantage encore les jeunes vers l'emploi tout en simplifiant, pour les employeurs, la sélection d'un futur apprenti. À ce jour, le CFA de Haute-Corse est le premier centre de formation en Corse à proposer un tel service en ligne. ■ AN

TERRITORIALES

Le CROA de Corse interpelle les candidats

Comme l'avait fait le collectif anti-mafia Maffia no, a vita iè, le Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse a interpellé les candidats aux prochaines élections territoriales. Puisque « les orientations politiques des futurs élus de l'Assemblée de Corse détermineront le développement de notre territoire, et devront répondre aux grands enjeux actuels, en particulier ceux liés au logement, au développement rural et urbain, aux urgences écologiques et climatiques, aux défis économiques et sociaux, mais aussi mobilités, culture, modes de vie et de consommation » les architectes ont souhaité, à titre professionnel comme en leur qualité de citoyens, connaître le positionnement des candidats et futurs élus territoriaux qui auront la charge de préserver et développer l'environnement. Ils leur ont adressé une série de questions autour de dix thèmes : le mal-logement ; le logement social ; les marchés publics, l'évolution du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ; la vulnérabilité aux aléas et ses conséquences pour le littoral ; la régulation des surfaces commerciales ; le développement raisonné, notamment en matière de tourisme ; le futur port de Bastia et la stratégie de transports ; l'économie circulaire, les circuits-courts et le développement des filières ; et enfin, l'action et les compétences en matière de patrimoine. ■ AN

Les chiffres de la semaine

6,5

M€ de crédits relance pour 2021 et 2022, soit 26 % de l'enveloppe France relance attribuée au Conservatoire du littoral pour la France entière, pour la délégation du Conservatoire du littoral de Corse. Elle devrait ainsi conduire dans les 2 ans une dizaine d'opérations de restauration pour la mise en valeur et la protection du littoral des deux départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, pour un montant total de travaux estimé à 12 M€.

Les chiffres de la semaine

77 %

des lycéens ne se sentiraient pas prêts pour le grand oral qui aura lieu du 21 juin au 2 juillet prochain et comptera pour 10 % de la note finale, selon le sondage EDClass mené par Max'Sens Innovations, start-up spécialisée dans les solutions immersives de formation pour perfectionner la prise de parole en public. 83 % disent ne pas avoir été dans des bonnes conditions pour le préparer et 2/3 disent ne pas être à l'aise lors de prise de parole en public.

Les chiffres de la semaine

300

millions d'euros pour le financement d'opérations de recyclage des friches, via 2 appels à projets, l'un piloté par les préfets de région, l'autre par l'Ademe. Le fonds piloté par les préfets, d'un montant total de 259 M€, concerne 441 projets sélectionnés, dont à Ajaccio portant sur 2 300 m² de friche urbaine pour une subvention de 48 000 € et un à Corte concernant une friche militaire (le site Chabrières), sur 100 000 m² et une subvention de 852 000 €



CREATION SOCIETE

N° 01

JP-IL

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros
Siège social : Quartier Piaccialine
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 20 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : JP-IL
Siège social : Quartier Piaccialine, 20240 Ghisonaccia

Objet social : Achat de tout terrain en vue de la construction d'un bâtiment industriel sur la commune de Ventiseri Zone Industriel et toute opération immobilière pouvant se rattacher à l'objet social

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Ildio MACHADO
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 21.04.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RJ BTP
Siège : 93, Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros

Objet : Travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre de bâtiment, finitions

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Johan RETALI, demeurant 185 Lotissement de la Marana, 20290 Lucciana
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

PÉTRA VERDE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 1er avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens
Dénomination sociale : Pétra Verde
Siège social : Résidence Pétra Verde - Rue du Juge Falcone - Bâtiment 11 - 20200 Bastia

Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel.

Durée de la Société : 99 ans.
Capital social : 900 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Jean-Michel BIGONNET, demeurant 557 route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA ; Antoine MARSELLI, demeurant Résidence Les Vallons du Macchione - Bât. 12 - 20600 BASTIA ; Anne RENAIX MARIOTTI, demeurant 15 route des Jardins d'Erbalunga - 20222 BRANDO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

114659 - Pour avis : La gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mezzavia du 26/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EVECEC
Siège social : Maison près de l'aqueduc, 20167 Mezzavia

Objet social : Prestations de services
Gestion de biens mobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros
Gérance : Christophe, Jean Paul MAGNAN, demeurant Les Logis de l'aqueduc, bât D, 20167 Mezzavia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP établi à Ajaccio en date du 26/05/21, il a été constitué une SAS dénommée : EIKON PRODUCTION,
Siège Social : ETS CASTELLANI - BP 588 - Centre Commercial Saint-Joseph - 20090 Ajaccio

Objet : La production, la réalisation, la distribution, l'exploitation, l'importation et l'exportation de films, télévisuels, de court et long-métrage, d'œuvres et industries audiovisuelles et cinématographiques.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 euros
Président : Mme Caroline CABUY, demeurant Résidence Les Genêts Alzo, Ajaccio [20090].

Pour avis, le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 19 mars 2021, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : FP2MV

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : La conception, l'étude et la réalisation de tous travaux en structure métallique, métallerie, menuiserie extérieure et intérieure ainsi que la fourniture et la pose d'armatures pour le béton armé. La réalisation d'aménagements et la commercialisation de tous produits en lien avec les activités de la société. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Hameau de Silgaggia - Favole - 20222 Brando

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur Pierre-Thomas FILLI, né le 11 septembre 1985 à Bastia [Haute-Corse], de nationalité française, demeurant Crosciano - 20233 Sisco, célibataire.

Directeur Général : Monsieur Jean MARTELLI, né le 08 juin 1976 à Bastia [Haute-Corse], de nationalité française, demeurant 13 Lieu-dit Alzia - 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna, célibataire.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A&S CUISINES

Sigle : Cuisines SOCOO'C

Objet social : Le commerce de détails de meubles domestiques. La vente de cuisines, salle de bains, placards, meubles de rangement, électroménager, sanitaires et accessoires.

Siège social : Centre Commercial Atrium, Lieut-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : Monsieur PRETARI Anthony, demeurant Résidence Ekoilo, lot B1, 56 Avenue du Mont-Thabor, 20090 Ajaccio

Directeur général : Monsieur CORDEL Sébastien, demeurant Le Beau Site, Avenue du Mont-Thabor, 20090 Ajaccio

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

N° 08



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 Mai 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PERSEUS FORME

Forme : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Hameau de Pozzo, Frisolaccio, 20222 Brando

OBJET : Activité d'installation, réparation, achat, vente, distribution, location - de systèmes électroniques ou électromécaniques ayant trait à la protection, à l'automatisation, la sécurité et toutes autres activités pouvant s'y rattacher, - de matériels et logiciels informatiques, de sécurité, de téléphonie, conception, réalisation et installation et accessoirement l'étude et la réalisation de solutions de financement ou location.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur FABRI Joseph demeurant n°3, les Hauts de Chiurlinu, 20620 Biguglia

DIRECTEUR GENERAL Monsieur FINOCCHI Stanislas, demeurant Hameau de Pozzo, Frisolaccio, 20222 Brando.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/05/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

« LE BARBIER BONAPARTE »

Nom commercial : LE BARBIER BONAPARTE

Siège social : Bâtiment Austerlitz A - Les Jardins de l'Empereur - 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Prestation de coiffure, rasage, modelage soin à la personne, vente de produits lié à l'activité.

Président : SERENA Nicolas - Bâtiment Austerlitz A - Les Jardins de l'Empereur - 20000 Ajaccio.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 29/05/2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE LITTLE SPOON

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : Résidence "U Palazzu", C/. M. Jean-Félix Cimignani et Melle Sandra Franchi, 20620 Biguglia

Objet : La création et l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de restaurant, bar à vins et bar à tapas.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social : 1000 euros

Président : M. Jean-Félix Cimignani, demeurant Résidence "U Palazzu", 20620 Biguglia

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 mai 2021 à GHISONACCIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GHISLAINE
Siège : Route de l'Eglise, 20240 Ghisonaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restauration sur place et à emporter de plats traditionnels, sushi et pizzas

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : COSTANTINI Bernard Dominique Toussaint, demeurant Linari, 2 Route de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P., il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : E CROCE

OBJET : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la construction, la gestion, la transformation, la location de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : Les Safranières d'Oletta - Route de Saint-Florent - Quartier Croce - 20232 Oletta

CAPITAL : 1000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

CESSION DE PARTS : Libre entre associés. Agrément des cessionnaires étrangers à la société, donné par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

GERANT ASSOCIE : Monsieur Amine DOUBI-KADMIRI né le 3 octobre 1981 à Casablanca (Maroc), demeurant à Châteauneuf-le-Rouge [13790] - 6 Lot les Ménestrels.

ASSOCIES : Madame Carla RUGANI, née le 7 février 1998 à Bastia (Corse), demeurant à Saint-Florent [20217] - Lieu-dit Croce - Route du Lac.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/05/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI LES JARDINS DU PARADIS

Siège social : Résidence Artois - Bld Benoite Danesi - 20200 Bastia

Capital : 900 € - Objet : Acquisition de biens immobiliers dans une perspective de location.

Gérant : M Ferraris Jean-Luc, Résidence Faustina, Bât C, Ville Di Pietrabugno, 20200 Ville Di Pietrabugno - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 27.05.2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : GFAS

Objet : L'Acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme des immeubles de la société.

- L'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier ou de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Siège : Hameau Acquatella - 20290 Penta Acquatella

Durée : 99 ans

Capital : 2.000,00 €

Apport en numéraire : 2.000,00 €

Gérants : Monsieur Antoine François GATTACCECA demeurant Les Roseraies

- Bâtiment C - 20620 Biguglia
Cession des parts sociales : Les cessions de parts sociales consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux, ou à des ascendants ou descendants sont libres.

La cession des parts sociales à des tiers étrangers est soumise à agrément. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 30 avril 2021, à Paris.

Dénomination : AJ LOCATIONS

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : 32, Avenue Noel Franchini, 20090 Ajaccio.

Objet : La location et la vente de véhicules nautiques ou terrestres à moteur. Durée de la société : 99 années[es].

Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Le Président soumet le projet de cession à l'agrément par décision collective extraordinaire des associés dans les six mois de la réception du projet de cession.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : DRIEN'S HOLDING SASU, 32 avenue Noel Franchini, 20090 Ajaccio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 801474693.

Représentant permanent : Monsieur Adrien CAUCHETEUX.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI FLX-AM

Siège social : Lieu-dit Vignale, Ancien Centre Saint Exupéry, 20232 OLETTA

Siège : FLX-AM Capital : 100 € Objet : Acquisition et vente de biens immobiliers Gestion Location Gérant : M KALFON-JULLIAC DIDIER, Quartier A LECCIA, Maison Biolchini, 20232 Oletta.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

CALAVESE CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de la Castagna
20100 Sartène - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE du 17 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

CALAVESE CONSTRUCTION

Siège : Route de la Castagna - 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Les activités de constructions, ferronnerie et aménagement extérieur. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Charles PAOLI, demeurant Casa Paoli - 20143 Fozzano. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière [SCI] ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI TOPACANA. Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers.

Siège social : 31, rue Docteur Del Pellegrino - 20090 Ajaccio.

Durée : 99 ans

Capital social : Cent euros [100 €].

Les apports sont en numéraires.

Gérant : Thomas Giuseppe demeurant au 31, rue Docteur Del Pellegrino - 20090 Ajaccio

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Borgo du 20 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RE2G

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Cataraju - 20290 Borgo

Objet : Etudes ingénierie, réalisation de tous les réseaux, pause de tout type de câble d'énergies, ainsi que toute opération commerciale financière ou juridique sur rattachant à l'objet indiqué ci-dessus

Durée : 99 ans

Présidents : GARIBALDI ANTHONY demeurant Lieu-dit Cataraju, 20290 Borgo ; GUEGAN MATHIEU, demeurant Lot Rapajo - 20213 Penta di Casinca
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/02/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : C-A ANATOLIE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : 775, Avenue de Valrose - 20290 Borgo

OBJET : La fabrication de masques chirurgicaux, charlotte protection de tête, chaussons, le négoce, système de désinfection modulaire, désinfecteur nouvelle génération, machine automatique désinfectant. Importation de tous articles textiles non tissés matière première servant à la fabrication notamment tous articles tendant à la protection individuelle à destination du secteur médical, et paramédical et vétérinaire.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Le Président est : Madame Stéphanie CUCCU - Née le 25/09/1974 à Decazeville - de nationalité française - demeurant 13 Rue Claude PAPI - 20600 Bastia.

Directeur général : Monsieur Frédéric ANZIANI - Né le 31/08/1970 à Marseille - de nationalité française - demeurant 13 Rue Claude PAPI - 20600 Bastia
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENTISERI du 27 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LAVECO

Siège : Parc d'Activités de Travu - 20240 Ventiseri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Le nettoyage de vêtements à sec et tout type de nettoyage, la teinturerie ainsi que la vente de produits de nettoyage

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Grégory Benoît René BOUVIER, demeurant 16 Lot Simonpoli - 20240 Ventiseri

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 Mai 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS CASTELLU D'ALBA FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 2000 euros
SIEGE : Cz Cardosi Jean André, Lotissement du Phare, Alistro, 20230 SAN GIULIANO
OBJET : L'achat, la vente et le négoce de vins et spiritueux, Le courtage et import-export de vins, alcools concentrés et dérivés de la production vinicole
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28
Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Emmanuel VENTURI demeurant Lieu-dit Tauliccio, Route de Corté, 20218 Piedigriggio (Haute-Corse)

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 23

JEAN TOUSSAINT PATRIMOINE

Société Civile

Au capital de 24.048.000.00 €

Siège social :

Résidence Le Clos des Orangers

Lot n°5 - 20166 Porticcio

524 038 965 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17/11/2020, il résulte que Monsieur Thomas CARTA, né le 16/02/1950 à CARBONIA, demeurant à GROSSETO-PRUGNA (20166), Résidence le Clos des Orangers, Porticcio, a été nommé Gérant de la société JEAN TOUSSAINT PATRIMOINE, en remplacement de Monsieur Jean-Toussaint TORRE, décédé le 12 mai 2020, pour une durée indéterminée à compter du 17/11/2020.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 24

CYRNEA NETTOYAGE SERVICES

SARL au capital de 1000 €

Siège social : ZI de Purettone

20290 Borgo

RCS Bastia 788672392

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 15/05/2021, il a été décidé de nommer Mme AKACHAR NAZHA demeurant Lot Les Chênes Valrose, 20290 Borgo en qualité de Gérant en remplacement de M DEL MORO ALAIN, à compter du 01/06/2021.

Modification au RCS de Bastia.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 25

RONCAGLIA PEST CONTROL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Furiani (20600)

Chez Ldr Investissements - RN 193

819 721 168 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 26.05.2021, l'associé unique a décidé, avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de FURIANI (20600), Chez LDR INVESTISSEMENTS - RN 193 à BASTIA (20600), ZAE d'Erbajolo - Chemin d'Agliani.

La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Mention R.C.S. Bastia.

N° 26

BLANCHISSERIE RONCAGLIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 773.550 euros

Siège social : Furiani (20600)

RN 193 - Furiani

539 897 694 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 26.05.2021, l'associé unique a décidé, avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de FURIANI (20600), RN 193 - Furiani à BASTIA (20600), ZAE d'Erbajolo - Chemin d'Agliani.

La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Mention R.C.S. Bastia.

N° 27

LMG

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Furiani (20600), RN 193

848 590 535 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 26.05.2021, les associés ont décidé, avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de FURIANI (20600), RN 193 - Furiani à BASTIA (20600), ZAE d'Erbajolo - Chemin d'Agliani. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Mention R.C.S. Bastia.

N° 28

LDR INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 60.000 euros

Siège social : Furiani (20600), RN 193

407 702 216 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 26.05.2021, les associés ont décidé, avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de FURIANI (20600), RN 193 - Furiani à BASTIA (20600), ZAE d'Erbajolo - Chemin d'Agliani. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Mention R.C.S. Bastia.

CG Avocats Conseils

A.A.R.P.I.

4, rue Comte Bacciochi

20000 Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4, rue Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio à l'adresse : Résidence de la Plage, Bâtiment C, Sagone-Plage, 20160 Vico à compter du jour de l'assemblée et de modifier l'article quatre des statuts en conséquence.

Pour avis et mention.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

NATALI PYROTECHNIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Carpina

20138 Coti-Chiavari

498 762 996 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25.05.2021, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de : "location de véhicule longue durée" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :

- Conseils et assistance dans l'emploi et la mise en œuvre de produits pyrotechniques.

- Achat, vente de matériels industriels et véhicules professionnels.

* Nouvelle mention :

- Conseils et assistance dans l'emploi et la mise en œuvre de produits pyrotechniques.

- Achat, vente de matériels industriels et véhicules professionnels.

- Location de véhicule longue durée.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

MEDICAL 2A

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège : Rue Sorba - 20170 Levie

892 706 698 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 mai 2021, il a été décidé : D'étendre l'objet social à La dispensation à domicile d'oxygène à usage médical. Modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

N° 32

A CASA SERENA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 360.500 €

Siège social :

3, chemin de Novacchione

20200 San-Martino-Di-Lota

402 284 392 R.C.S. Bastia

Suivant pv du 25 mai 2021, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire (CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES) et suppléant (Jean-Marc MOSSELMANS), ni de pourvoir à leur remplacement.

LULU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : La Signoria

Route de L'aéroport, 20260 Calvi

500 710 017 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation entraîne la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par actions simplifiée
 Président : Monsieur FRANCIS GUILLAUME, demeurant à La Signoria, route de l'aéroport, 20260 Calvi

Directeur général : Madame CHRISTINE GUILLAUME, demeurant à La Signoria, route de l'aéroport 20260 Calvi

Le siège social a été transféré, à compter du 10 mai 2021, LA SIGNORIA, route de l'aéroport, 20260 Calvi, à Boulevard Wilson, 20260 Calvi.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 34

SALON LES FILLES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

Siège : Résidence le Mona Lisa

Bd Benoite Danesi, 20200 Bastia

RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/04/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 500 Euros pour être ramené à 500 Euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification de l'article 8 des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 1000.00 Euros (Mille Euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 500.00 Euros (Cinq Cent Euros).

L'AGE prend acte de la démission de Mme Zina NEFFATI de ses fonctions de gérante suite à la cession de ses parts sociales et décide de nommer Mme Sadiya ABDEDAIM aux fonctions de gérante. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 35

Les Malféatrices

SAS au capital de 200 €

Siège social : Chjosu a l'Aghja

20224 Lozzi-839163714 RCS Bastia

L'AG mixte du 29/08/2020, il a nommé M. Acquaviva Francescu, Parc Capucini, Résidence Badello, 20250 Corte à la fonction de président en remplacement de Mlle Pinet Elodie à compter du 29/08/2020. Dépôt au RCS de Bastia.

U CINTU

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 6.000,00 euros
 Siège social : Chemin de l'Eglise
 20167 Afa
 797 502 747 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26.01.2021 a décidé de réduire le capital social de 3.000 euros pour le ramener de 6.000 euros à 3.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 60 actions.

Le Président a constaté en date du 17.05.2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital Social*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Six Mille (6000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Trois Mille (3000 euros).

De plus, aux termes de la délibération de l'Assemblée Extraordinaire des associés du 26.01.2021, il résulte que Monsieur Anthony TARGETTI demeurant Chemin de l'Eglise, 20167 AFA a été nommé en qualité de président en remplacement de Monsieur Fabien GAMBINI, démissionnaire. Ainsi les fonctions de Directeur Général de Monsieur Anthony TARGETTI prennent fin, sans que ce dernier ne soit remplacé.

Pour avis, Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
 PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 37

SARL «LE PETIT BAPTISTE»

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 120.450 €
 Siège social : Lieu-dit Forella
 20167 Afa-RCS Ajaccio 803105618

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 15 Mai 2021, l'associé unique a adopté la modification suivante :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 15 Mai 2021, aux activités : Activité de nettoyage et location de matériels professionnels ; Le reste de l'article demeure inchangé. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

LETTRES ET DECORS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Lieu-dit Pinzuta
 20110 Viggianello
 RCS Ajaccio 844594093

Monsieur Sébastien BERTRAND, demeurant Lotissement les Clairières de Trevole - 20110 Viggianello a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Alexandre LANFRANCHI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

Dénomination sociale :

**CAISSE REGIONALE
 DE CREDIT AGRICOLE
 MUTUEL DE LA CORSE**

Forme juridique :

Société Coopérative de Crédit

Siège social : 1, avenue Napoléon III
 20000 Ajaccio

Capital social : 17.739.303,95 euros

Numéro Siren : 782 989 206

RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mars 2021, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 26 mars 2021, aux activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion immobilière et de syndicat de copropriété au sens de la Loi Hoguet. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

**DISSOLUTION
 LIQUIDATION**

N° 40

SCI EMPIRE

Société Civile en liquidation
 Au capital de 200.000 €
 Siège social : 85, Cours Napoléon
 Espace Alban - Bâtiment A
 20000 Ajaccio
 891 862 286 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 11 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

M. Nicolas TORRE, demeurant 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio.

- fixé le siège de la liquidation au 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 41

Dénomination :

SARL COTE SUD PISCINES.

Forme : SARL Société en liquidation

Capital social : 5000 euros

Siège social : Quartier Trinite

20137 Porto-Vecchio

527645014 RCS d'Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2021. Monsieur Olivier DULONDEL, demeurant 157, Rue des Hirondelles, 40460 Sanguinet a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

SCI DREAM

Société Civile en liquidation
 Au capital de 2.000.000 €
 Siège social : 85, Cours Napoléon
 Espace Alban - Bâtiment A
 20000 Ajaccio
 891 864 217 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 15 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

M. Nicolas TORRE, demeurant 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio

- fixé le siège de la liquidation au 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 43

SCI PARK

Société Civile en liquidation
 Au capital de 250.000 €
 Siège social : 85, Cours Napoléon
 Espace Alban - Bâtiment A
 20000 Ajaccio
 891 864 001 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

M. Nicolas TORRE, demeurant 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio.

- fixé le siège de la liquidation au 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 44

SAMA CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 3000 euros
Siège social et de liquidation :
 Villa Agora, Lieu-dit Murone
 20167 Afa
 819 354 945 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20/05/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Séraphin LUCIANI, demeurant Villa Agora, Lieu-dit Murone, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
 Le Liquidateur.

A MUREDDA

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation au capital de 10.000 €
 Siège social : route de Pietramaggiore
 20260 Calvi (Corse)
 807 498 852 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2021 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :
 - Madame Florence Josepha LABERENNE, demeurant à Calvi (Corse), Chemin de Pietramaggiore,

A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Calvi (Corse), route de Pietramaggiore.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 46

E.J CONSEILS

SASU au capital de 100 €
 Siège social : Ld Fiume Dolmo
 20230 Talasani
 852 304 542 RCS de Bastia

Le 15/05/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/05/2021, nommé liquidateur Mme Julie PROCIDA, Pinea Mare, 20230 POGGIO-MEZZANA et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 15/05/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/05/2021. Radiation au RCS de Bastia.

N° 47

SCI PEDI

SCI au capital de 300.000 €
 Siège social : 85, Cours Napoléon
 Espace Alban - Bâtiment A
 20000 Ajaccio-891863813 RCS d'Ajaccio

Le 22/12/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/12/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 48

SCI PEDI

SCI au capital de 300.000 €
 Siège social : 85, Cours Napoléon
 Espace Alban - Bâtiment A
 20000 Ajaccio-891863813 RCS d'Ajaccio

Le 15/12/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Nicolas TORRE, 85, Cours Napoléon, Espace Alban, Bâtiment A, 20000 Ajaccio et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 49

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**MARCHE DE TRAVAUX**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo
428, boulevard Marie-Jeanne-Bozzi - BP 125 - 20166 PorticcioAdresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Objet du marché :

REPLACEMENT D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE COZZANO

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1° du Code de la Commande Publique.

Code CPV : 45232440-8 - Travaux de construction de conduites d'eaux d'égout

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.e-marchespublics.com> ;

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 18/06/ 2021 à 11H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/05/2021

Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo

428 boulevard Marie-Jeanne-Bozzi

BP 125 - 20166 Porticcio

Tel : 04 95 23 02 00

Mail : ccpieveornano@orange.fr

N° 50

CABINET DE MAITRE BARTHELEMY LEONELLI

Avocat à La Cour

5, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE JEUDI 1er JUILLET 2021 A 11 HEURES

Sur la Commune de Ghisonaccia [HAUTE-CORSE] :

Dans un ensemble immobilier situé sur ladite commune lieu-dit Bruschetto, cadastré C2319.

Le lot 353 constitué par le droit à bâtir sur une superficie de 70.563 m², sur ladite parcelle de 104.151 m² et les 67.751/100.000ème des parties communes générales.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 700.000 €

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia ou au Cabinet de Maître Barthélémy LEO-NELLI.

N° 51

AVIS RECTIFICATIF**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté Communes Piève de l'ORNANO

Objet du marché :

Rectificatif : Remplacement et mise à niveau des équipements électromécanique de la station d'épuration et de deux postes de relevage - commune de Coti-Chiavari

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Travaux

Support(s) de parution :

<http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com><http://www.e-marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôts : Offre : 07/06/2021 à 11 h 00

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de  Infolégale

N° 52

AVIS AU PUBLIC**COMMUNE DE FURIANI****MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA VILLE DE FURIANI**

Le public est informé que par arrêté en date du 03 février 2021, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de la Ville Furiani, et que le Conseil Municipal a délibéré en date du 11 mai 2021 sur les modalités de la mise à disposition au public.

La modification simplifiée vise à corriger des erreurs matérielles dans le règlement écrit et dans le règlement graphique, plus précisément sur la planche de zonage n°4 relative à la « Trame verte, bleue et noire », qui présente des erreurs de délimitations graphiques des corridors terrestres et des réservoirs de biodiversité.

Les modalités de mise à disposition au public sont les suivantes :

- Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Furiani, sera mis à la disposition du public à compter du **lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021 inclus**, dans les conditions ci-après définies.

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 et d'un registre permettant au public de formuler ses observations au Centre Administratif de Furiani, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public sous réserve d'événements liés à la Covid-19 ;

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site internet de la Ville de Furiani <https://www.mairie-furiani.fr> et d'une adresse mail permettant au public de déposer ses observations : modificationsimplifiee.1@gmail.com ;

- Les observations pourront également être envoyées par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Furiani - Service Urbanisme - Route du Village - 20600 Furiani. Cet avis sera consultable au Centre Administratif de la Commune jusqu'à la fin de la mise à disposition.

N° 53

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464.

Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition et prestations d'impression pour l'exposition "Pasquale Paoli, un mythe fondateur" - Musée de Merusaglia [Relance]

Numéro de référence : 2021-8DP-0185

Date limite de remise des offres : 16/06/2021 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/21

N° 54

REPUBLIQUE FRANCAISE



COLLECTIVITÉ DE CORSE

MAIRIE DE SAN-LORENZO**CUMUNA DI SAN-LURENZU****AVIS D'ATTRIBUTION**

Intitulé : LOCATION-GÉRANCE DE LA SALLE COMMUNALE

Identification de l'organisme acheteur :

Commune de SAN-LORENZO

Lieu-dit Tribbiu - 20244 SAN-LORENZO

Tél : 04.95.48.40.15

Mail : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Objet :

Mis à disposition du Gérant pendant la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024 d'une salle de snack avec le mobilier et les équipements nécessaires à l'exploitation, d'une capacité de 60 couverts à l'intérieur pouvant être doublée par l'utilisation de la terrasse extérieure, d'une cuisine avec le mobilier et les équipements nécessaires à l'exploitation (notamment : vaisselle, électroménagers, stockages chaud/froid, piano, four, groupes froids...) et d'un local de stockage.

Nom et adresse du locataire-gérant :

Mme Marie-Flora Angèle SALICETI, inscrite au RCS de Bastia sur le SIRET N° 894 146 216 00011, résidant au Lieu-dit Tribbiu, 20244 SAN-LORENZO.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 1er juin à 8h.

Le Maire, M. Jérôme NEGRONI.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 55

SCI NICMON

Société Civile

Au capital de 900.000 €

Siège social : 85, Cours Napoléon

Espace Alban - Bâtiment A

20000 Ajaccio

891 855 958 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 16 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital de 899.100 € pour le ramener à la somme de 900 €.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

La gérance.

N° 56

SCI LEWIS

Société Civile

Au capital de 500.000 €

Siège social : 85, Cours Napoléon

Espace Alban - Bâtiment A

20000 Ajaccio

891 862 815 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 20 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital de 499.500 € pour le ramener à la somme de 500 €.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

La gérance.

AVIS RECTIFICATIF

N° 57

CHANGEMENT de GERANT

RECTIFICATIF

Dans la publication parue le 21 mai 2021 n°17 relative au changement de gérant de la société « MONTE LEONE », SARL au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio, route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 533 857 546, il a été mentionné par erreur la décision en date du 23/4/2021 au lieu du 01/4/2021. Les formalités de dépôt ont été effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Thomas QUILICI, gérant.

N° 58

CHANGEMENT de GERANT

RECTIFICATIF

Dans la publication parue le 21 mai 2021 n°19 relative au changement de gérant de la société « BOULEVARD MAILLOT », SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio, route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 807 943 253, il a été mentionné par erreur la décision en date du 23/4/2021 au lieu du 01/4/2021. Les formalités de dépôt ont été effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Thomas QUILICI, gérant.

N° 59

SAS PEPPER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

10, rue de Penthievre - 75008 Paris

RCS 827 775 420

RECTIFICATIF

Lors de la parution du 14 mai 2021, il a été omis de mentionner l'adresse de l'ancien siège social.

Aux termes des délibérations en date du 15 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de Penthievre - 75008 Paris au 2, Cours Henri Pierangeli - 20200 Bastia.

La Présidence.

N° 60

RECTIFICATIF LOCATION GERANCE

Dans l'annonce légale n°46 parue dans l'informateur Corse Nouvelle n°6866 du 26 mars 2021 :

Mise en location gérance :

Par la Société VITO Corse, S.A.S immatriculée au RCS de Bastia sous le n°518 094 784, dont le siège social est Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX [RCS Nanterre] à la société Energie di Corsica, SAS immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 818 009 144.

Il fallait lire : Un fonds de commerce de station-service : « Vente de carburants au détail et dans le cadre duquel sont également menées des activités accessoires (tel que l'exploitation de boutique de station-service - prestation de services de lavage, d'entretien et autres services techniques liés aux véhicules, vente au détail de lubrifiants et bouteilles de gaz) ».

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 61

LE RELAIS CAMPAGNARD

Société Par Actions Simplifiée

Siège social :

25, Rue Colonel Feracci

20250 Corte

820 051 274 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Suivant acte sous seing privé établi à CORTE en date du 28/05/2021, il résulte que la société LE RELAIS CAMPAGNARD [SASU], sise 25, Rue Colonel Feracci à CORTE [20250], immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°820051274, a donné en location gérance à la société BSCA [SASU] en cours de formation, sise 21 rue Colonel Ferracci à CORTE [20250], un fonds de commerce de restauration et vente de produits corses à l'enseigne «LE RELAIS CAMPAGNARD», sis et exploité 2, Place Gaffory, Rue Colonel Feracci, 20250 CORTE, pour une durée de un an, à compter du 28/05/2021 et pour se terminer le 28/05/2022, renouvelable par tacite reconduction.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.



04 95 32 04 40

N° 62

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 06/05/2021, La Société Le Lido, dont le siège social est à Bastia [20200], Bd Benoîte Danesi, Rés Les Pins Parasols, Bât L'Épicea.

Le loueur.

A donné en location gérance à M. Jean-Félix Cimignani, demeurant Résidence "U Palazzu", 20620 Biguglia agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de la Société LE LITTLE SPOON.

Le locataire gérant.

Un fonds de commerce de Glacier, petite restauration situé à San Nicolao 20230 - Moriani-Plage à l'enseigne "Le Lido".

Pour une durée d'UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction à compter du 06/05/2021.

N° 63

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 27/05/2021 Madame Marie Françoise NICOLAI née MICAELLI, enregistré au RCS BASTIA sous le numéro 304 607 765 demeurant Costa Sorbu - 20290 VOLPAJOLA a donné en location gérance à Monsieur Patrick, Olivier FALCONETTI, un fonds de commerce de débit de boissons, petite restauration et vente à emporter sis et exploité à 33, rue César Campinchi, 20200 BASTIA pour une durée allant du 01/06/2021 au 31/05/2026 et renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

DERNIERES MINUTES

N° 64

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mai 2021 à BORGIO a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, la production de raisins, la vinification, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

La société est dénommée :

DOMAINE PALMENTI.

Le siège social est fixé à Belgodère [20226] Chez M. Jérôme Reggeti, Château Malaspina. La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Le capital social est fixé à la somme de : Cinq Cents Euros [500,00 EUR]. Les apports sont effectués en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Jérôme REGGETI demeurant Penta-di-Casinca [20213], Village

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18/05/2021, il a été constitué une SARL :

Dénomination : SAVANTO

Siège social : 23 Lot. I Pirelli - 20260 Lumio

Capital : 1000 €

Activités principales : L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement en vue de détenir à terme la pleine propriété, par voie d'achat, d'échange ou d'apport la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la prise en crédit-bail, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers (bâti ou non bâti), de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme ORSINI NÉE LICCIA Patricia, 23 Lot. I Pirelli - 20260 Lumio

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 66

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAS " E SINTINELLE "

Siège : Lotissement Santa Lucia - 11, Allée du Pélican - Lieu-dit Tintorajo - 20600 Furiani

Objet : L'achat et la vente, l'importation et l'exportation de véhicules neufs et d'occasion

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Président : Monsieur Anthony BAGNANINCHI demeurant Résidence Sant'Erasmus - Bt G - 20600 Furiani

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 67

AVIS

Lors de l'AGE en date du 27 avril 2021 de la SARL LE MOULIN DU CHATEAU, SARL au capital de 2.000 € dont le siège social est sis à FELICETO - Le Village, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°809.314.081, l'associé unique et seul gérant a décidé de la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

N° 68

AVIS

Suivant acte ssp en date du 15/04/2021, enregistré au Service de la publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia Dossier 2021 000185505, référence 2B04P31 2021A 00669 le 10/05/2021, la société FINANCIERE LODI, SAS au capital de 4.554.790 euros, 55 rue Bellecombe, 69006 Lyon, 493 746 622 R.C.S. Lyon, a vendu à la société CANTINA CATONI, SAS au capital de 10.000 euros, sis Lieu-dit Porticciolo, 20228 Cagnano, 891 174 591 RCS Bastia, le fonds de commerce de vente de fruits, de légumes et de produits oléicoles et viticoles, exploité au Domaine Terra Di Catoni - Lieu-dit Porticciolo - 20228 Cagnano moyennant le prix de 90.000 euros.

Entrée en jouissance : le 01/01/2021.

Oppositions : dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu, Domaine Di Catoni - Lieu-dit Porticciolo - 20228 Cagnano pour la validité et pour la correspondance domicile est élu au Cabinet Laborde, 28 avenue Marceau, 75008 Paris.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 mars 2015,

Monsieur Robert Noël Pierre CHIODI, en son vivant retraité, veuf de Madame Claude Lucienne RENUARD, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Route de Poggio.

Né à PONTREMOLI (ITALIE), le 21 décembre 1923.

Décédé à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], le 24 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire associée membre de la Société Civile Professionnelle " François GRIMALDI, Sylvie MICHELI ", titulaire d'un office notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Corse), Z.I de Migliacciaro, le 16 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurore HILAIRE-MARIN, notaire à BLAUSASC [06440] 45 Route Nationale, référence CRPCEN : 06090, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25 Mai 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ANAPIERRE

Capital : 120 €

Objet : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers

Siège social : Lieu-dit Piana a Taola - 20250 Casanova

Durée : 99 ans

Gérante : Madame Elodie MUSSIER demeurant Lieu-dit Piana a Taola - 20250 Casanova

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 71

AVIS

« Aux termes de l'AGE du 16/04/2021 de la SCI LMM, au capital de 300,00 €, dont le siège est à BORGIO [20290], 119 rue des Girolles, lotissement I Campucci, identifiée au SIREN sous le numéro 532 266 673 et immatriculée RCS de BASTIA, a pris acte de la démission de Monsieur Micaellu PISTOROZZI de ses fonctions de gérant et il a été décidé de nommer en remplacement Madame Carole PISTOROZZI demeurant à BORGIO [20290], 119 rue des Girolles, Lotissement I CAMPUCCI.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Bastia.

Pour avis, Le notaire. »

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 5 Mai 2021, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL avitaillement situé à CALVI - 20260, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la Société Calvaise d'Avitaillement Marin SARL, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 503 021 982, représenté par Monsieur DUTTO Jean-Nicolas, en sa qualité de gérant, a été reconduite pour une durée de six mois, à compter du 1er mars 2021 et jusqu'au 31 Août 2021 (inclus).



N° 73

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 24 juillet 2020, l'assemblée générale de la société VITA LIBERTE SANGUINAIRE, SAS au capital de 2.000 euros, dont le siège est sis Boulevard Lantivy, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 844 469 130, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que l'actif net soit devenu inférieure à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'AJaccio.

N° 74

AVIS

« Aux termes de l'AGE du 16/04/2021 de la SCI MA.RA, au capital de 300,00 €, dont le siège est à BORGIO [20290], 119 rue des Girolles, lotissement I Campucci, identifiée au SIREN sous le numéro 532 267 507 et immatriculée RCS de BASTIA, a pris acte de la démission de Monsieur Micaellu PISTOROZZI de ses fonctions de gérant et il a été décidé de nommer en remplacement Madame Carole PISTOROZZI demeurant à BORGIO [20290], 119 rue des Girolles, Lotissement I CAMPUCCI.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Bastia.

Pour avis, Le notaire. »

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 18 mai 2021, enregistré à BASTIA le 27 mai 2021, dossier 2021 00020691 ref 2B04P31 2021 A 00747, Mme Chantal VENTURINI demeurant Casamozza - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO et Mr Anchise Gérard MARTINETTI demeurant boucherie de Travo, 20240 VENTISERI, seuls membres de l'indivision successorale de Mr Don Pierre MARTINETTI [302 0258 630 RCS BASTIA] ont cédé à la société BOUCHERIE MARTINETTI, dont le siège est à VENTISERI [20240] - Travo [325 719 151 RCS BASTIA] le fonds de commerce de « boucherie, charcuterie, traiteur », sis et exploité à VENTISERI [20240], Travo moyennant le prix de 34.573,48 euros s'appliquant intégralement à des éléments incorporels (clientèle).

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les parties ont ainsi pris acte de la résiliation de la location-gérance dudit fonds par l'acquéreur, et convenu de celle du fonds de commerce de boucherie charcuterie [comme ambulante] sis à Casamozza di Fiumorbo, 20240 PRUNELLI DI FIUMORBO, consenties par acte SSP en date du 25 avril 1982.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé.

N° 76

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Corsica Bat [SARL]

20243 San Gavino di Fiumorbo

Activité : Constructeur entreprise tous corps d'état, travaux publics

RCS Bastia : B 480 962 703, 2005 B 61

Date de cessation des paiements :

13/04/2021

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 270 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Amaadachou Mimoun

Né [e] le 01/01/1960

à Douar Beni Hazem

Domicilié(e) : Imm. Pancrazi - Bât E - 4ème étage - 20250 Corte

Inscrit au Répertoire des Métiers

Réparation d'autres biens personnels et domestiques

RM : N° 750 442 261, 132 18 2B

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

AVIS

Aux termes d'un acte réitératif sous seing privé en date du 01/05/2021, enregistré au SPFE de Bastia le 18/05/2021 Dossier 2021 00019163 Référence 2B04P31 2021 A 00715.

La société ENGIE Energie Services, SA au capital de 698.555.072 euros, siège social : Faubourg de L'Arche - 1 Place Samuel de Champlain - 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le n° 552 046 955 RCS NANTERRE.

A vendu à :

La société, MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE, SAS au capital de 100.000 euros, siège social : Parc d'activité Purrettone - 20290 BORGIO immatriculée sous le n°884 682 493 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de l'Agence Corse, sis et exploité Parc d'activité Purrettone - 20290 BORGIO.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 440.000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/05/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance au Séquestre Judiciaire de l'Ordre des Avocats - Maison des Avocats - Cours des Avocat - cs 64111 - 75833 PARIS CEDEX 17.

N° 79

INSERTION-CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luigi Gjafferi, CRPCEN 20025, le 27 mai 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :

Monsieur Antony Paul André GIAFFERI, vendeur, et Madame Alexia Marie Virginie MORGANTI, vendeuse, demeurant ensemble à BIGUGLIA [20620] résidence Saint Joseph.

Monsieur est né à BASTIA [20200] le 20 février 1988, Madame est née à BASTIA [20200] le 17 mars 1990. Mariés à la mairie de BASTIA [20200] le 24 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 80

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 270 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 3 ans à l'encontre de :

Filippi Hélène Née Calliaros

Né(e) Le 20/01/1965 à Arles

Domicilié(e) : Lieu-dit Suertolo - Campore - "Nexstylehf" - 20215 Vescovato

Activité : Vente sur Internet de prêt à porter et accessoires

Suertolo - 20215 Vescovato

RCS Bastia : A 332 253 277 - 2016 A 122

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

THÉÂTRE

Napulione à Sant'Elena/ Un empereur au bout du monde

En 2012, avec le concours de Jean-Marc Olivesi, conservateur du musée de la Maison Bonaparte, la compagnie TeatrEuropa, dirigée par Orlando Forioso, entreprenait un travail de création théâtrale de longue haleine, avec *Les Bonaparte, une famille corse*. Co-produite avec la Ville d'Ajaccio, la Maison Bonaparte, la Malmaison et soutenue par la Collectivité de Corse, cette série de sept pièces avait pour ambition d'apporter chaque année un éclairage sur un des membres de la famille Bonaparte, mais aussi sur les dynamiques et les mécanismes de cette famille. *Napulione à Sant'Elena/Un empereur au bout du monde* est le quatrième opus de la série, mais également le premier mettant Napoléon en scène. Le voilà en exil, entouré de sa cour restreinte, que l'on ne verra pas, pas plus qu'on ne verra son geôlier, Hudson Lowe, gouverneur de l'île. L'intrigue s'attache plutôt à sa relation avec son nouveau médecin, François Antommarchi, qui lui arrive de Florence, envoyé par Madame Mère; ainsi qu'à son amitié avec la jeune Betsy Balcombe [qui avait déjà quitté Sainte Hélène lorsqu'Antommarchi y débarqua, mais nous sommes dans une fiction qui ne prétend pas suivre à la lettre la vérité historique] dont les manières spontanées, parfois impertinentes [elle le surnommait « Boney »] le ravissent. C'est avec elle qu'il évoque son enfance, la Corse et en vient à convoquer le souvenir de sa mère, Letizia.

Le 5 juin 2021, 19 heures Cour carrée de l'Hôtel de ville, Bonifacio. Rens : 04 95 10 24 51 & www.bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/



MUSIQUE

Campà Music

Initialement programmé au théâtre de verdure du Casone, ce mini-festival de musique très éclectique se déroulera in fine dans un cadre plus intimiste. Ouverture polyphonique le 10, avec le groupe L'Alba dont les six interprètes, tout en conservant l'héritage polyphonique corse, y ont intégré des influences sonores empruntées de l'Afrique du nord, à l'Italie, la Grèce ou le Portugal. Le 11, place à Louis Chedid, dont la dernière grande tournée, avec l'album collectif *Louis, Mathieu, Joseph et Anna Chedid*, remonte à 2015. Une absence tout sauf oisive, le temps de sortir un recueil de nouvelles et une autobiographie sous forme d'abécédaire, assurer la maîtrise d'œuvre d'albums en hommage à Georges Brassens puis Henri Salvador et préparer un nouvel album, *Tout ce qu'on veut dans la vie*, qu'il présente lors de ce concert. Sa première partie est assurée par Jeanne Gabrielle, auteure-compositrice-interprète qui revendique les influences d'artistes tels que Serge Gainsbourg, Françoise Hardy, Cat Power ou le Velvet Underground. Le 12 juin, place au rock et au jazz. Avec tout d'abord le groupe ajaccien Shangri-La, dont les compositions varient entre pop, rock, punk, rock progressif, avec des clins d'œil à des groupes phares de la scène anglaise des années 1970. Puis c'est au tour d'Electro Deluxe, qui s'était déjà produit à Ajaccio sur la scène de l'Aghja en octobre 2014: un groupe qui fusionne jazz, funk, soul et hip-hop, et allie chanteur, instrumentistes (cuivres, basse, batterie, claviers) et samples.

Du 10 au 12 juin, 20 h 30. Lazaret Ollandini, Ajaccio. Rens : 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



CINÉMA

Festival italien de Bastia

Ce n'était que partie remise. En février dernier, les organisateurs s'étaient vu contraints de repousser la tenue de l'événement, sans pour autant se résigner à l'annuler purement et simplement. Cette 33^e édition a finalement bien lieu, et s'ouvre en chansons, le 11, à 19 heures, au théâtre municipal, avec le comédien, auteur et compositeur-interprète Thomas Bronzini et le guitariste Eric Salvarelli. Dix films sont présentés. Huit dans la sélection Panorama, avec notamment *Volevo nascondarmi*, de Giorgio Diritti, qui narre la vie du peintre Antonio Ligabue, récompensé trois fois par l'Académie du cinéma italien lors de la dernière cérémonie des David di Donatello [meilleur film, meilleurs réalisateur et meilleur acteur] et *Amare, Amaro*, de Julien Paolini, grand prix du long-métrage au Festival du polar de Cognac en 2018. Également un regard sur le cinéma sarde, avec *L'agnello*, de Mario Piredda, grand prix du festival d'Annecy en 2020; et dans la section Ciné Memoria, *La prima notte di quiete* [1972], de Valerio Zurlini. L'association Musanostra propose le 16 juin à 17 heures, un salon littéraire en plein air sur le thème *Regards croisés sur l'Italie*, avec la romancière Dominique Memmi; le poète, parolier et novelliste Alain Di Meglio; Linda Piazza responsable de la Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia et Paul Turchi-Duriani, docteur en histoire, essayiste, auteur pour la jeunesse et documentariste. Le 19, à 18 heures, l'association Dante Alighieri organise un concert, *La dolce sinfonia del Paradiso*, donné par l'ensemble Camerata Figarella, avec un programme autour de l'œuvre de Dante, composé d'œuvres musicales allant du XII^e au XX^e siècle.

Du 11 au 20 juin. Théâtre municipal, cinéma Le Studio, place Guasco et Palais des gouverneurs, Bastia. Rens : 04 95 31 58 86 & www.festivalcineitalienbastia.com



I PALAZZIALI

GARDIENS DE LA MÉMOIRE DE BOCOGNANO



Depuis cinq ans, l'association I Palazziali permet aux habitants du village de Bocognano et de la vallée de la Gravona ainsi qu'à tous ceux qui s'y arrêtent de découvrir ou redécouvrir des pans parfois méconnus de son histoire.

Le secret de cette équipe de passionnés :

un sens de la convivialité qui s'exprime à travers des actions originales et ludiques.

« **C**ontribuer à ce qu'une mémoire ne se perde pas. » C'est là l'objectif majeur de l'association I Palazziali de Bocognano, née en 2016 peu après la création de l'écomusée U Palazzu. « La municipalité a mené à bien un projet de musée sur l'histoire de la vallée de la Gravona et même un peu plus généralement de certaines parties de l'histoire de la Corse, dans un bâtiment important du village. Pour gérer ce musée, il a été décidé de faire le choix associatif. Ainsi, au travers notre association, nous essayons d'animer ce musée pour qu'il ne reste pas figé éternellement », explique Xavier Stefanaggi, le président d'I Palazziali. « La première des choses a été la réalisation de l'audio-guide de visite du musée », lance pour sa part François Squarcini, le vice-président de l'association. Ce projet, l'associé I Palazziali a décidé de le développer sous la forme d'une application smartphone gratuite qui permet de visiter le musée à son rythme, tout en découvrant tous ses secrets. Un concept ludique qui a vite fait l'unanimité auprès des membres de l'association. « Nous n'avons pas la possibilité d'avoir toujours quelqu'un au musée pour faire les visites. La solution de l'application s'imposait un peu, parce que télécharger une application c'est facile et banal aujourd'hui, et puis cela per-

met de laisser les gens tout à fait autonomes. L'appli répond à un maximum de questions et est très facile à utiliser », indique Xavier Stefanaggi en précisant que, sortie en 2019, celle-ci est disponible en 7 langues, dont le corse. « C'est un travail qui nous a pris un an », ajoute François Squarcini poursuivant : « Nous avons créé un parcours de visite du musée, mais aussi un parcours de visite dans le village grâce à de petits panneaux qui indiquent un chemin à suivre. À chaque arrêt, les utilisateurs découvrent des photos et des commentaires qui expliquent notamment comment était la vie du village autrefois. » Un travail titanesque qui a nécessité de longues heures de travail et de recherches, même si les membres de l'association confessent sans détour leur passion pour l'histoire et le patrimoine. « Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois dans les pièces du musée, pour voir ce qui était important, ce sur quoi on voulait mettre l'accent et nous avons écrit les textes. Puis nous avons recherché de vieilles photographies pour illustrer cette appli. Beaucoup de gens du village nous en ont proposé, et le foyer rural s'est également beaucoup investi », sourit François Squarcini. Au final, une belle réussite qui permet de découvrir l'histoire de Bocognano aussi bien pour ceux de passage que pour les habitants du village. « Beaucoup de



«Lasciu 20000 franchi à l'omu di Bucugnanu chì m'hà salvu da i mani di i banditi chì mi volsini assassinà»

gens, dans n'importe quel village, ne se doutent parfois pas de ce qu'il peut y avoir comme patrimoine et comme histoire. C'est très important pour les locaux de se réapproprier cela, glisse Xavier Stefanaggi. Par exemple, pendant la Première guerre mondiale, il y a eu beaucoup de réfugiés serbes qui ont été placés à Bocognano en attendant que la guerre se finisse. C'était une communauté assez importante. Le parcours du village explique cette histoire assez méconnue.» Grâce aux excellents retours reçus sur cette application, I Palazziali prévoient déjà une mise à jour avec de nouveaux parcours dans le village. «Aujourd'hui, la visite hors du musée est principalement axée sur les hameaux anciens. Dans les prochains mois, nous allons nous atteler à construire un parcours dans le centre actuel du village. On pourra par exemple parler de tout ce qu'a engendré l'arrivée du chemin de fer, des conséquences de la guerre de 1914, ou encore de la construction des bâtiments communaux qui signifient l'intégration à la République française», dévoile le président de l'association.

Mais loin de se cantonner à ce seul projet, l'associé I Palazziali organise également des conférences, des projections de films et autres animations notamment à destination des enfants. Si ces activités sont aujourd'hui ralenties du fait de la crise sanitaire, cela n'entame pas la détermination des membres de l'association qui fourmillent d'idées pour que chacun puisse se réapproprier l'histoire du village. Ainsi, au milieu de cette période Covid, I Palazziali ont tout de même œuvré d'arrachepied pour la sortie de l'ouvrage *Bonaparte Fora*, dont l'association est à l'origine. Écrit par Philippe Antonetti, dessinateur et auteur originaire du village, il met en lumière un épisode méconnu de la vie du futur empereur, qui n'était alors que capitaine et effectuait son second commandement en Corse. «Peu de gens le savent, mais Bocognano est le village de Napoléon Bonaparte», explique François Squarcini, en précisant : «En discutant entre nous, on s'est remémoré cet épisode de l'histoire, qui tenait presque de la légende: le 5 mai 1793,

Napoléon Bonaparte, alors âgé de 24 ans, échappe à la mort à Bocognano. On a commencé à faire de petites recherches dessus et on est tombé sur la nouvelle de Maupassant qui raconte l'événement.» Désireuse de laisser à son tour une trace de cet épisode, l'association a choisi d'en faire une bande dessinée en cette année de commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon. «C'est un support qui reste, qui peut se diffuser auprès d'un très large public, aussi bien des enfants que des adultes, et puis c'est un moyen ludique d'apprendre l'histoire», s'enthousiasme François Squarcini. Avec l'appui des mairies de Bocognano et de Vivario, ainsi que de la Collectivité de Corse, le projet *Bonaparte Fora* a été lancé à l'été 2019. C'est aussi grâce à une opération de financement participatif et aux quelques 130 souscripteurs qui ont participé à la prévente de l'album lors d'a Fiera di a Castagna de 2019, que l'ouvrage a pu voir le jour. En librairie depuis le début du mois de mars, cet album disponible en deux versions, français et corse, a reçu un accueil positif du grand public. «C'est une belle réussite, se réjouit François Squarcini. Le livre se vend bien en librairie. Notre seul regret est nous n'avons pas pu lancer la BD au village avec les habitants comme on l'aurait voulu.»

Plus loin que la simple promotion du musée, l'association a donc fait boule de neige et contribue désormais à ce que la mémoire collective ne se perde jamais, et plus largement à l'animation de la vie du village, pour le plus grand bonheur de ses habitants. «En essayant de faire vivre le bâtiment, de facto, on entraîne aussi le village dans notre sillage. Lorsqu'on propose une conférence ou une projection de film au Palazzu, cela devient aussi une activité pour le village. Cela permet aussi d'entretenir un lien avec les habitants, note encore le vice-président de l'association. En créant un lien entre les habitants de la micro région et leur histoire et leur patrimoine, cela leur permet de renouer avec leur identité, dans un monde où elle a tendance à être noyée dans la masse». ■
Manon PERELLI

UMIH

RELANCER ENFIN L'ACTIVITÉ, ET DURABLEMENT



Photos Claire Giudici

Si le mercure grimpe et le baromètre semble au beau fixe, si cafés et restaurants ont pu rouvrir et que le couvre-feu sera bientôt repoussé, on ne peut pour autant parler de « retour des beaux jours ». C'est en tout cas le constat que posent les représentants locaux de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), qu'il s'agisse des gérants de boîtes de nuit, toujours dans l'expectative, ou des hôteliers, plus que jamais en butte à la concurrence effrénée -et pas toujours loyale- des meublés de tourisme.

Le petit café en terrasse, la petite salade de midi au resto sous le soleil: ça y est, c'est permis! Et à partir du 9 juin, le couvre-feu étant porté à 23 heures, il sera également possible de dîner dehors et de musarder un peu. Mais si les restaurateurs et les cafetiers ont retrouvé avec plaisir leur clientèle, il s'agit généralement d'une clientèle locale. Dans une région vivant principalement du tourisme saisonnier, la situation reste complexe, notamment pour les hôteliers. Quant aux patrons de discothèques, fermés depuis le premier confinement, ils attendent la réévaluation de leur situation et se battent pour la réouverture de leurs établissements. En ville, les hôtels recevant du public toute l'année ont pu continuer à fonctionner mais en dessous de leurs chiffres habituels, avec des personnes se déplaçant pour raisons professionnelles. Ailleurs, ils étaient fermés. Dans une région où le

tourisme représente 31 % du PIB (lorsqu'on y inclut le secteur des transports), après une saison 2020 écourtée à deux mois, la nouvelle perte de chiffre d'affaires d'une avant-saison stoppée net par le troisième confinement laissera des traces. Les élus de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) ont d'ailleurs rencontré le 21 mai dernier, en préfecture de Bastia, le député Jean-Noël Barrot missionné par le Premier ministre pour réfléchir aux mesures locales en faveur d'un « rebond économique » qui viendraient en complément du plan France relance. Et si les espoirs sont grands, l'inquiétude l'est aussi. En effet avec la fin, le 3 mai, de la limitation des déplacements, on aurait pu s'attendre à une reprise du tourisme. « Il est devenu possible voyager jusqu'en Corse à condition de présenter un test PCR négatif, mais les groupes qui constituent l'essentiel de notre avant-saison ne sont pas venus, remarque

«Il est impératif de réguler ce marché et d'adapter la loi Alur à la spécificité de notre île. C'est ce que nous avons dit au député Barrot.»



Karina Goffi, présidente de l'Umih Haute-Corse et dirigeante de l'hôtel San Pellegrino à Folelli. Ce type de tourisme s'organise et la situation n'est pas la même dans tous les pays d'Europe: pour les Allemands, les Belges, les Suisses, mais aussi pour nos voisins Italiens, venir en Corse est compliqué. Il faut un PCR négatif au départ et il en faut un pour le retour. Imaginez des bus de 40 personnes devant s'organiser pour réaliser les tests et obtenir les résultats en moins de 72 heures. Sans compter que si le transport est annulé ou retardé de quelques heures seulement, le test n'est plus valide. Et qu'en cas de contamination, arrivé chez soi, on court le risque d'une mise en isolement.» Pour favoriser la reprise touristique, Clément Beaune, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, avait annoncé le 16 mai dernier la gratuité des tests pour les étrangers. Mais ce sont des risques que les organisateurs de voyages n'ont pas voulu prendre. Leurs clients non plus.

Pour 2020, l'Insee notait qu'en avril comme en mai, parmi les 400 hôtels que compte l'île, 4 sur 5 étaient restés fermés. Pour ceux restés ouverts, le taux d'occupation était très faible, un des plus bas de France. Il est possible que cette année, le confinement ayant été levé plus tôt, le nombre de visiteurs ait été un peu plus important, mais sans que ce soit significatif. «Au San-Pellegrino, sur les 105 chambres, une dizaine seulement sont ouvertes à ce jour. S'il y a eu une augmentation des rotations dans l'aérien et le maritime, il semble que ce sont davantage les meublés de tourisme qui en ont profité, ajoute Karina Goffi. Nous subissons depuis plus de 10 ans cette concurrence galopante et pas très loyale. Nous avons assisté à une forme de détournement du Crédit d'impôt pour les investissements en Corse (CIIIC 2B) qui a favorisé leur développement. Il ne s'applique plus depuis la loi de finance de 2019, mais avec un taux de 58 % du parc, c'est maintenant une formule devenue majoritaire dont les retombées sociales et fiscales sont diamétralement opposées aux nôtres: l'hôtellerie crée de l'emploi, paie l'impôt, paie la taxe de séjour souvent difficile à récupérer par les communautés de communes auprès des meublés de tourisme. Quand nous bénéficions d'une défiscalisation, ce n'est pas pour augmenter un patrimoine immobilier, c'est parce que nous procédons aux réparations, à la remise aux normes de nos structures. Il est impératif de réguler ce marché et d'adapter la loi Alur à la spécificité de notre île. C'est ce que nous avons dit au député Barrot.» En effet, la loi Alur [accès au logement et urbanisme rénové] encadre les meublés de tourisme. Elle définit cette location de courte durée comme un « changement d'usage du bien »: une autorisation est obligatoire, mais seulement pour les communes de plus de 200 000 habitants. «La totalité de l'île en est exclue!»

Malgré ces difficultés, les professionnels préparent la saison. Et un des problèmes majeurs cette année, c'est le recrutement. «Après une période quasiment blanche, beaucoup d'employés de l'hôtellerie et de la restauration se sont reconvertis. Nous en sommes rendus à éplucher les pages des réseaux sociaux pour recruter du personnel formé. Pour nous, mais également pour d'autres secteurs d'activité de l'île, il devient essentiel de lancer le CDI saisonnier. En additionnant les temps de travail, les congés payés et un temps

de formation professionnelle, nous pourrions fidéliser nos employés et leur donner des perspectives d'avenir en leur permettant d'améliorer leurs compétences, en favorisant les évolutions professionnelles. Ce serait valorisant pour eux comme pour nous. Et finalement moins coûteux pour l'Etat.»

Pour les discothèques, la situation est tout autre et Alain Locatelli, président de l'Umih Nuit n'en revient pas: «Nous sommes fermés depuis 15 mois, et rien n'est encore prévu pour nous. On nous reproche le manque de distanciation sociale et la difficulté à appliquer les gestes barrière; parallèlement, on autorise la réouverture des clubs échangistes! En Corse, sur les quelques 20 discothèques existantes, 80 % reçoivent moins de 350 personnes. Elles sont 5 ou 6 à avoir un extérieur. Même celles-là ne pourraient pas ouvrir? C'est absurde». Dans l'attente d'une réévaluation de leur situation au plan national, prévue pour la mi-juin, il a lancé une pétition en ligne, pour que dès le 1^{er} juillet, les discothèques à ciel ouvert puissent accueillir du public. «Nous avons fait la preuve de notre implication à protéger nos clients: nous avons institué Sam, le capitaine de soirée pour lutter contre les dangers de l'alcool; nous avons mis en place des actions contre le Sida, contre la drogue, etc. On nous croit incapables de mettre en place un protocole de lutte contre le Covid! Pour nous, la situation est désastreuse. Les aides de l'Etat ne sont pas négligeables et la France fait sans doute beaucoup dans ce domaine, mais elles nous servent à payer nos loyers, à compléter le chômage partiel de nos employés qui sont majoritairement des locaux, à rembourser les prêts, à payer les indispensables travaux de modernisation, etc. En plus, elles vont baisser à partir de juillet. Nous avons besoin de travailler.» D'autant que si les discothèques ne peuvent rouvrir, les bars de nuit ouvriront jusqu'à 2 heures du matin à partir du 1^{er} juillet. Puis, en l'absence de lieux où faire la fête, la Corse connaît, comme d'autres régions, son lot de soirées clandestines relayées via les réseaux sociaux (avec des images et des vidéos parfois diffusées en live).

«Les mois juillet et août s'annoncent équivalents à ceux de l'année dernière. On note un net frémissement des réservations, reprend Karina Goffi. Mais nous comptons vraiment sur les effets de la vaccination pour ne plus subir ni placement en zone rouge ni confinement et vivre une arrière-saison digne de ce nom. Nous sommes des chefs d'entreprises, c'est vers la relance économique que nous voulons nous diriger. Le plan national mis en œuvre par le gouvernement est d'ordre général. Pour la Corse, des adaptations sont nécessaires. Outre les points déjà évoqués, nous avons proposé, entre autres, au député Barrot un axe fiscal qui devrait nous permettre de reconstituer une trésorerie par un soutien à l'investissement pour ceux qui ont continué à investir durant la crise. Puis il y a le prêt garanti par l'Etat (PGE). On parle de remboursement sur 10 ans: nous avons besoin d'une vision claire et définitive. Nous appelons enfin de nos vœux la création d'une plateforme régionale de réservation rassemblant compagnie aérienne régionale, loueurs de véhicules et activités annexes pour packager l'offre de séjour.» La stratégie est à l'étude à la CCI. Reste à la mettre en place. ■

Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

LE MYSTÈRE MACRON,

LE PRODIGE

ET LA MARSEILLAISE

par Béatrice HOUCHARD

Quel est le vrai Macron? Celui qui regarde en souriant un You tubeur faire une roulade sur la pelouse de l'Élysée et promet de mettre sur son bureau les portraits de McFly et Carlito lors de l'interview du 14 juillet? Ou celui qui, dans le trimestriel *Zadig* [l'une des plus belles créations de presse de ces dix dernières années], étudie la topographie de la France et avoue qu'il se sent parfois en décalage avec les temps que nous vivons en livrant cette confidence étonnante: «*J'ai grandi dans les souvenirs de ma grand-mère. J'ai donc une vision de la France qui n'est pas du tout celle de ma génération, je dois bien l'avouer. Je suis comme désynchronisé.*»

Il y a l'Emmanuel Macron qui, à l'étranger, moque avec condescendance «*les Gaulois réfractaires*» que seraient les Français, et celui qui leur rend cet hommage, toujours dans *Zadig*: «*Même quand ils sont attachés à leur vallée, nos compatriotes s'intéressent au cours du monde et pensent que la France a un rôle à jouer.*» Celui qui conseille à un jeune de traverser la rue pour trouver du travail (il faut n'avoir jamais été chômeur pour dire une chose pareille!), ou celui qui décrypte avec acuité la crise des Gilets jaunes, à travers notamment l'exemple de la région bordelaise? «*Bordeaux a été l'une des villes où le phénomène des Gilets jaunes a été le plus violent*, dit le président de la République. *Or, ces dernières années, le coût du logement y a flambé. Beaucoup de gens ont dû partir. Les Gilets jaunes venaient du Médoc, de Blaye... Certains manifestaient car ils avaient dû quitter la ville. On leur a donné l'impression que ce qu'ils faisaient n'était pas bien. Ils se sont sentis humiliés. Alors même que nos concitoyens sont conscients des changements nécessaires dans nos vies. Tout cela avec ce sentiment profond que le progrès n'était pas pour les classes moyennes dans notre pays [...]. Les classes moyennes disent aujourd'hui: «Vous nous avez abandonnés. Il n'y a plus d'histoire et de perspective de progrès pour nous.» Ce n'est pas un hasard si la crise des Gilets jaunes n'est pas partie des quartiers populaires.*»

En plein dans le mille! Il ne lui restait plus qu'à ajouter que le vote pour Marine Le Pen et le Rassemblement national est allé crescendo dans cette partie de la population et l'analyse serait com-

plète. Emmanuel Macron sait tout cela, il a lu L'archipel français de Jérôme Fourquet et toutes les études socio-politiques qui scrutent l'évolution du pays. Il les a digérées. Y adapter une politique, c'est une autre affaire et les élections régionales confirmeront ou non cette percée du RN les 20 et 27 juin.

Le mystère Macron, lui, risque de rester entier longtemps encore. Macron-Janus ou Macron-caméléon, avait conclu Corinne Lhaïk dans son excellent livre, *Président-cambrioleur* [Fayard]. En attendant, et contrairement à la petite musique que font souvent entendre les chaînes d'info avec leurs voix de faussets, la cote de confiance du président de la République est loin d'être au plus bas: elle est même montée à 48 %, selon l'institut Harris interactive pour LCI, grâce notamment à une forte embellie chez les jeunes. Le chef de l'Etat devra-t-il remercier Mc Fly et Carlito (voire les nommer au gouvernement) s'il est réélu en 2022 et que les Français se donnent cinq années de plus pour percer le mystère présidentiel?

LE SAINT-BERNARD DE LA PANDÉMIE

À seulement 25 ans, Guillaume Rozier vient d'être fait «à titre exceptionnel» chevalier dans l'Ordre national du Mérite en raison de «*services exceptionnels nettement caractérisés*» rendus au pays. C'est le moins qu'on puisse dire. Guillaume Rozier a d'abord créé le site Covidtracker, référence incontestée de l'évolution de la pandémie en France; puis Vaccintracker pour connaître le nombre de personnes vaccinées; enfin et surtout Vitemadose, qui a permis à des milliers de Français de trouver un rendez-vous pour se faire vacciner dans des délais raisonnables, en s'appuyant sur Doctolib mais aussi Keldoc ou MaPharma.

Le travail du jeune prodige a été unanimement salué, notamment par les médecins: «*Une démocratisation de l'information sanitaire*», selon Karine Lacombe, cheffe du service des maladies infectieuses à l'hôpital St Antoine; «*l'agilité de faire ce que l'État n'a pas su malgré les moyens*» pour le professeur Philippe Juvénat, chef des urgences de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris.

En effet, ce que le ministère de la Santé (dont l'administration,





murmure-t-on, n'est pas préparée à affronter les crises] et la Sécurité sociale ne pouvaient réussir, Guillaume Rozier l'a fait. Ce n'est pas un petit génie: juste un ingénieur qui terminait ses études à Télécom Nancy, avec une spécialité en intelligence artificielle et traitement des données de masse, ce qu'on nomme le « big data ». Il travaille actuellement pour un groupe de conseil informatique mais on imagine qu'il passe ses jours de congé, voire ses nuits, à continuer de traquer par tous les biais possibles la pandémie de Covid 19. Ainsi sont faits les spécialistes de big data: travailleurs tendance monomaniaques.

« Je pense que ça matérialise des semaines de travail, beaucoup d'heures sacrifiées mais que j'ai sacrifiées avec plaisir dans le but d'aider les Français à mieux comprendre l'épidémie grâce à Covidtracker, et qui ont permis aussi à de nombreux Français de trouver une dose de vaccin plus rapidement grâce à Vitemadose », a régi le jeune homme en se félicitant que l'État ait joué le jeu en ouvrant ses données sur l'épidémie.

Saluer le travail de Guillaume Rozier, c'est aussi dresser un constat d'échec: un ingénieur débutant a fait mieux que l'État pour informer la population du nombre de malades, jour après jour, puis a joué un rôle non négligeable dans la vaccination, dont tout montre qu'elle va être un succès. Mais on peut aussi positiver ce constat: ce n'est pas la première fois que le privé réussit mieux que le service public et, quand l'État joue le jeu, c'est pour le bénéfice de tous. Il reste à espérer que de telles compétences ne seront pas négligées et qu'on n'apprendra pas un jour que les États-Unis, par exemple, ont offert un pont d'or à Guillaume Rozier pour venir travailler dans leur administration...

CHANTER OU NE PAS CHANTER

Avec l'Euro de football, qui se déroulera du 11 juin au 11 juillet dans douze pays différents, on ne va pas échapper à la polémique sur la *Marseillaise*. Lancé par Jean-Marie Le Pen à la fin des années 1990, le procès revient comme un leitmotiv à chaque grande compétition: « les » ou « des » joueurs de football ne chanteraient pas l'hymne national, joué avant chacun de leurs matches. On peut déjà parier que le sujet nous vaudra un débat sans surprise sur

CNews et consorts.

Dans une récente interview à LCI, Michel Platini, ce fils d'immigré italien que personne n'a jamais suspecté de ne pas aimer la France, a fait cette intéressante mise au point: « Dans notre génération, on ne la chantait jamais, la Marseillaise. Ça a commencé à chanter dans les années 1990, à cause des rugbymen qui la chantaient. Donc on se demandait pourquoi les Français ne la chantaient pas. Après, on a commencé à regarder les joueurs qui ne la chantaient pas en fonction de leur couleur. Et parce qu'il y en avait un qui était un peu plus coloré, on disait: « Tiens, il ne chante pas. Il ne doit pas aimer la France ». C'est faux. »

Les images d'archives confirment: dans les années 1984-1986, Michel Platini, Alain Giresse, Jean Tigana, Luis Fernandez et Maxime Bossis écoutent sérieusement la *Marseillaise*, plus concentrés sur leur match à venir que sur la musique de Rouget de Lisle revue par Hector Berlioz. Et personne ne les avait montrés du doigt. Sauf, donc, Jean-Marie Le Pen en 1996, toujours trop content de se faire remarquer: « Contrairement aux autres nations, ils ne chantent pas tout simplement parce qu'ils ne la savent pas, étant pour la plupart des étrangers naturalisés français aux seules fins de faire partie de la sélection. » Le sélectionneur de l'époque, Michel Hidalgo, lui avait rétorqué que les joueurs antillais n'étaient pas des « étrangers naturalisés ». En 1998, Le Pen avait remis ça en reprochant au gardien des Bleus, Fabien Barthez, de ne pas chanter l'hymne national. Résultat: pendant un certain nombre d'années, les nuls en Histoire (ça fait du monde) ont confondu le drapeau tricolore et la *Marseillaise* avec le Front national, offrant à celui-ci le gain d'un consternant hold-up.

Michel Platini a raison de dénoncer ce faux procès, même s'il altère quelque peu sa démonstration en assurant qu'il ne chantait pas la *Marseillaise* parce qu'il s'agit d'un « hymne guerrier ». Faux procès parce que, lors des cérémonies officielles, du 14 juillet au 8 mai en passant par le 11 novembre, le président de la République ou les maires des villes et villages de France ne chantent pas non plus. Ils écoutent la musique. Une cérémonie officielle n'est pas un meeting et le silence est bien plus respectueux que le risque de faire des fausses notes. ■

CORSE
PISCINE
POLYESTER



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40